

**Relevé de décisions de la consultation électronique du CROPSAV
Section spécialisée en santé des végétaux
organisée du 8 au 29 avril 2025**

OBJETS DE LA CONSULTATION :

- Actualisation de l'arrêté préfectoral organisant au niveau régional la lutte contre la maladie de la flavescence dorée de la vigne

MODALITÉS DE CONSULTATION :

- Sollicitation par e-mail du 07/04/2025 aux participants du CROPSAV (> 170 destinataires)
- Mise en ligne, le 07/04/2025, sur l'internet de la DRAAF :
 - Du projet d'arrêté préfectoral actualisé
 - Des modalités de participation à la consultation électronique

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/actualisation-de-l-arrete-prefectoral-flavescence-doree-a9523.html>

- Clôture de la consultation le 29/04/2025

Sujet	Résultat de la consultation
Arrêté préfectoral organisant au niveau régional la lutte contre la maladie de la flavescence dorée de la vigne	<i>Sur l'ensemble des personnes et structures consultées, outre les avis favorables ont été reçus : 1 avis favorable avec réserve (précisions ci-dessous) → L'avis du CROPSAV est réputé favorable</i>
Les réserves exprimées conditionnent l'avis favorable de la représentation régionale des producteurs aux retours favorables des départements concernés.	
Conclusion : L'arrêté préfectoral sera présenté au Préfet de région pour validation, avec mention de l'avis favorable du CROPSAV. L'arrêté préfectoral validé sera mis en ligne sur le site internet de la DRAAF.	